

MAIRIE DE SAINT GEORGES MOTEL

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

Présents : Mme ALEXIS Julie, M. DESRAME Bruno, Mme LE MANACH Nadège, M. MANET Cyril, M. COCHELIN Denis, M. DEHAUDT Stéphane, Mme VEJUS Anaïs, M. ADE Jérémy, M. GUIRLIN Jean-Louis, Mme BLANC Hélène, M. DESLANDES Eric.

Excusés avant donné procuration : Mme FRETIGNY Catherine à Mme LE MANACH Nadège, Mme MENETRIER Marine à M. DESRAME Bruno, Mme SIMONELLI Pascale à M. GUIRLIN Jean-Louis

Absent : M. HAUTTAIRE Alexandre

Président : M. GUIRLIN Jean-Louis

Secrétaire : Mme ALEXIS Julie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte administratif – commune
2. Approbation du compte administratif – patrimoine
3. Affectation de résultat – commune
4. Affectation de résultat – patrimoine
5. Vote des taxes communales
6. BP 2020 – commune
7. BP 2020 – patrimoine
8. Subventions communales
9. Contrat d'une prestation de service
10. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
11. Questions diverses

1 – Approbation du compte administratif – commune

Après avoir entendu le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 482 473,19€
- Un déficit d'investissement de -81 437,86€

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'abstient avec réserve pour le compte administratif 2019 de la commune.

2 – Approbation du compte administratif – patrimoine

Après avoir entendu le compte administratif du budget du patrimoine de l'exercice 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 138 795,23€
- Un excédent d'investissement de 25 511,29€

Le compte administratif est en concordance avec le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur municipal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2019 du patrimoine.

3 – Affectation de résultat – commune

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

D002 : 401 035,33€
R1068 : 81 437,86€

4 – Affectation de résultat – patrimoine

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

D002 : 25 511,29€
R002 : 138 795,23€

5 – Vote des taxes communales

Suite à la crise sanitaire et les difficultés financières qu'elle a pu engendrer, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les taux des contributions directes pour le budget 2020.

6 – BP 2020 – Budget commune

M. GUIRLIN Jean-Louis, assisté de M. COCHELIN Denis, présente au Conseil municipal le budget primitif 2020 de la commune. Il se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : dépenses & recettes : 1 082 245,33€

- Section d'investissement : dépenses & recettes : 555 900,49€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget principal 2020 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, et dit que le présent budget est adopté par chapitre.

7 – BP 2020 – Budget patrimoine

M. GUIRLIN Jean-Louis, assisté de M. COCHELIN Denis, présente au Conseil municipal le budget primitif 2020 du patrimoine. Il se présente ainsi :

- Section de fonctionnement : dépenses & recettes : 149 095,23€

- Section d'investissement : dépenses & recettes : 25 911,29€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget principal 2020 du patrimoine, équilibré en dépenses et en recettes, et dit que le présent budget est adopté par chapitre.

8 – Subventions communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 aux associations :

- APESGM	300 €
- Association club de la Vallée d'Avre	750 €
- Coopérative scolaire	2 400 €
- Chasse et environnement	550 €
- Association Firmin Didot	100 €
- Atelier Musical	2 700 €
- Association du patrimoine	1 000 €
- Association des monuments et sites de l'Eure	100 €
- AAFD	300 €
- Restaurants du Cœur	100 €
- ADS	200 €
- Ressourc'Eure	1 200 €
- Les Tontons Boulistes	500 €
- Club de Modélisme	200 €

9 – Contrat d'une prestation de service

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Maître TREGUIER, avocat de la commune, pour un montant forfaitaire d'une prestation de service annuelle.

10 – Ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer à compter du 1^{er} Juillet 2020 un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35 heures par semaine.

11 – Questions diverses

- M. GUIRLIN Jean-Louis informe le Conseil municipal qu'un inventaire des stocks de consommables a été fait à la salle polyvalente. Une grosse quantité de produits d'entretien périmés non ouverts a été retrouvée. Une fiche de suivi de stock va être mise en place prochainement pour effectuer un réapprovisionnement lorsque cela sera nécessaire.
- M. GUIRLIN Jean-Louis informe le Conseil municipal qu'une demande d'étude auprès du SIEGE27 va être faite concernant l'éclairage public. Il y a deux points noirs sur la commune : au niveau de la Sente Grenouillet (chemin allant de la rue de l'Eglise à l'école), ainsi qu'à l'intersection de la rue de la Couture et de la voirie privée.
- M. GUIRLIN Jean-Louis informe le Conseil municipal qu'une plainte va être déposée en gendarmerie pour la raison suivante : deux ouvertures de la berge de la rivière Avre ont été faites illégalement, augmentant de façon significative le déversement des eaux vers la fausse rivière dénommée Saint-Maurice, par l'intermédiaire d'un ruisseau de liaison servant de passe à poissons. La quantité d'eau excessive, déversée par cet aménagement illégal, a doublé, par érosion des berges, la largeur du ruisseau. Maître TREGUIER, présent durant le conseil, propose de se porter partie civile et que cette plainte soit transmise au Syndicat Intercommunal de la Vallée d'Avre (SIVA) pour qu'une étude des seuils soit effectuée et qu'une mesure de l'atteinte à la faune et à la flore soit faite. Suite à ces études, les propriétaires riverains situés à proximité pourraient-être sollicités pour le rétablissement de la berge. Une demande de constat de voirie devra être établi par le garde-rivière.
- M. GUIRLIN Jean-Louis informe le Conseil municipal que, suite à son passage en Mairie le 05 juin 2020, Monsieur le Sénateur Hervé MAUREY, remercie le Conseil municipal pour son accueil chaleureux et répète soutenir la commune dans tous ses projets.
- Mme BLANC Hélène propose aux délégués de la commission animations et associations de se réunir entre le 12 juin 2020 et le 17 juin 2020. Après concertation, il est décidé que la prochaine commission animations et associations se tiendra le lundi 15 juin 2020 à 18 heures.

12 – Tour de table

Néant